

RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00239
Numéro SIREN : 439 790 064
Nom ou dénomination : @COM.NORD DU LOT

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2023 sous le numéro de dépôt 267

@COM. NORD DU LOT
Société par actions simplifiée
au capital de 667 590 euros
Siège social : Rond Point du Claux, 46400 ST JEAN LESPINASSE
439790064 RCS CAHORS

EXTRAIT

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 31 JANVIER 2023

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Directeur Général Monsieur Jean AUDUBERT,

La société @MARILYS, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son Gérant Madame CANTAGREL Marie-Charlotte,

La société FIN@COM, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président, Monsieur Patrick MAURI,

Détenant ensemble 3468 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM. NORD DU LOT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM. NORD DU LOT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément de cessions d'actions,
- Agrément de nantissements des actions au profit de la BPO,
- nomination d'un directeur général en remplacement du directeur général démissionnaire,
- fixation de la rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide d'agréer la cession par la société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au profit de la société @MARILYS de 175 actions pour un montant de cent trente et un mille neuf cent cinquante euros (131.950,00 euros).

La collectivité des associés charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

DEUXIEME DÉCISION

../..

TROISIEME DÉCISION

../..

QUATRIEME DÉCISION

../..

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique décide à l'unanimité, de nommer, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 1^{er} Janvier 2023 en remplacement de la société FIN@COM démissionnaire :

- société ACO'MAX, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros dont le siège social est 505 Route du Pech d'Embrieu 46130 BELMONT-BRETENOUX, immatriculée au RCS de CAHORS sous le numéro 922 464 607 et représentée par son gérant, Monsieur Maxime ESPINASSE, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Conformément aux statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, le Directeur Général aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

../..

Monsieur Maxime ESPINASSE, représentant de la société ACO'MAX, remercie les associés de la confiance qu'ils veulent bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit elle-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

SIXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à ST JEAN LESPINASSE

Le 31/01/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Société @MARILYS

Marie-Charlotte CANTAGREL

